

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRE
G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

L'ÉTOILE DE TUNIS

XVIII. — LES MUETS.

— C'est probable, à moins que tu ne parviennes à l'anéantir d'un coup de yatagan, comme ce bœuf muet que nous avons dernièrement massacré au pied du phare.

— On dirait que le Ciel prend fait et cause pour Abdul.

Rustan, tu as une tête fertile en expédients. Doane-moi donc un moyen de m'emparer de mon frère.

— Pourquoi prendre cette casaque de pèlerin ? Pourquoi user de ruse, puisque ta résolution est d'employer la violence pour te saisir du comte et de sa fille, afin d'en obtenir une rançon.

— Mon but est de découvrir la jeune fille... Mais voici le phare, à quelques pas plus loin. La fenêtre de l'étage est fermée, sans doute par mesure de précaution. Hâtons-nous d'aller en avant ! Plus de lenteurs !... Je crains que mon frère ne vienne me surprendre. Heureusement, j'ai pu conserver, en cas de besoin, mon cimier sous ce déguisement. Mais, je te quitte. Éloigne-toi un peu. Aie soin d'avoir toujours l'œil ouvert sur le haut de la tour, et si tu me vois agiter par la fenêtre ce mouchoir blanc, tu sauras, par ce signe, que le père et la fille se trouvent dans le phare. Hâte-toi alors de regagner notre navire, reviens avec trois ou quatre corsaires, et pénètre sans bruit dans la tour... Adieu !... Ah ! vieux chrétien, je serai fidèle à ma parole...

Rustan se dirigea vers le petit bois d'oliviers, tandis que son perfide compagnon, guidé par la lumière que projetait le phare, vint frapper à la porte pratiquée au pied de la tour. Aucun bruit ne se faisait entendre à l'intérieur. Muley trappa une seconde fois, et avec plus de force. Le comte ouvrit la petite fenêtre, et demanda quel était ce visiteur si tardif.

— Un pauvre pèlerin accablé de fatigue, répondit Muley d'une voix dolente.

Méria, sans hésiter un moment, se hâta de descendre. Quoiqu'un peu surpris de l'extérieur bizarre du pèlerin, le comte l'accueillit avec bienveillance, et, sans l'examiner davantage, introduisit cet hôte perfide dans sa modeste chambre. La jeune comtesse s'y trouvait seule, occupée à un travail manuel, car le fidèle domestique était allé prendre son repos.

Trompée comme son père par le costume d'emprunt, Eugénie souhaita, avec son affabilité ordinaire, la bienvenue au pèlerin. Toutefois, ce dernier ne parla point ; il se contenta de répondre à l'honnêteté de la jeune comtesse par une inclination profonde. Un demi-obscure régnait dans l'appartement. Méria ralluma la lampe ; mais le corsaire, craignant qu'on ne le reconnût trop tôt, se garda bien d'en approcher.

Touchée de compassion à la vue de la lassitude que simulait l'imposteur, Eugénie lui offrit son siège, et descendit pour préparer quelque nourriture. Le comte, chez qui la prudence du fourbe n'avait pas excité le moindre soupçon, prit la parole, et, en attendant le souper, lui demanda quelques détails sur ses voyages.

— Vous avez sans doute visité, lui dit-il, pour accomplir une sainte promesse, la Palestine, Jérusalem, et le tombeau vénéré du Sauveur des hommes ?

Voyant que le pèlerin ne lui répondait rien, il attribua son silence à la timidité, et lui offrit de nouveau une place à ses côtés. Mais, au lieu de s'asseoir, le bandit tira avec adresse, de dessous sa robe de bure, et sans que le comte s'en aperçut, un mouchoir blanc, ouvrit subitement la fenêtre, et, se penchant à l'extérieur comme s'il eût voulu considérer l'état de la mer, il le laissa tomber le long de muraille de la tour.

Rustan reconnut le signal.

Quelques instants après, le voilier des pirates touchait la rive, et six vigoureux corsaires, ayant leur chef à leur tête, pénétraient dans la tour du phare. Le comte n'avait pas encore entendu le bruit des assaillants quand Muley, assuré de la réussite de sa comédie sacrilège, ôta son chapeau chargé de coquillages, entra ouvrit sa robe, s'approcha de la lumière, prit la main du vieillard qui avait reculé d'épouvante et lui dit :

— Tu ne connais pas le pèlerin ? eh bien ! c'est moi, Muley de Tunis. Ne t'épouvante pas, et rends-toi sans résistance. C'est à moi de commander maintenant. Je t'ai tenu ma parole, chrétien ! Dis, lequel est le plus rusé de nous deux ?

Comme si l'effroi eût paralysé tous ses membres, le comte retomba immobile sur son siège. Il ne pouvait croire à tant de malheur, et tenait son œil hagard attaché sur le corsaire.

— C'est bien moi, chrétien ! dit Muley. J'espère que tu te rendras sans coup férir, ajouta-t-il en portant la main à la garde de son yatagan.

Le comte voulut appeler son fidèle domestique, mais ses sens bouleversés ne lui permirent pas même de prononcer une seule parole. Il voulut alors saisir son épée, qui se trouvait suspendue dans un coin de la petite chambre, — tentative inutile à laquelle le pirate répondit par un sourire de malice et de pitié.

Eugénie, portant le frugal repas qu'elle avait préparé, entra en ce moment dans la chambre.

— Grand Dieu ! s'écria-t-elle, sans reconnaître le pirate ; à notre secours ! le père de Muley est ici !

— C'est Muley lui-même, noble comtesse ! répondit le corsaire.

A ces mots, le plat tomba des mains d'Eugénie ; elle pâlit, chancela, et s'affaissa presque sans vie contre la muraille.

Muley ayant recueilli les débris du gâteau, les plaça sur la table devant le comte, et lui dit :

— Mange ceci, chrétien, et prends des forces, car la route est longue. Viens, et suis-moi à Tunis ! dit-il ensuite à Eugénie ; je te conduirai saine et sauve devant mon père, et, s'il le faut, je respecterai et protégerai ta croyance. Lorsque le vieux Bey t'aura vue, le sang des chrétiens cessera de couler dans l'amphithéâtre ; allons, consens à me donner ta main, et apprends-moi à devenir bon et honnête comme toi.

Eugénie repoussa le traître avec horreur, et se jeta dans les bras son père.

Soudain la porte de la chambre s'ouvrit, et Rustan apparut avec ses satellites. Le domestique de Méria, que le bruit avait éveillé, s'était jeté par la fenêtre de son appartement, et parcourait les environs en appelant au secours ! Mais, hélas ! les infortunés prisonniers semblaient abandonnés de tous.

Se soumettant à la sainte volonté de Dieu, Eugénie, pleine de confiance en Jésus et en Marie, leva les yeux au ciel, et fit cette prière d'une voix entre coupée de sanglots, et avec toute la ferveur dont son âme était capable :

— Votre regard, Seigneur, sonde les reins et les cœurs ; vous voyez les malheurs qui nous accablent ! vous ne nous délaissez pas, j'en ai la douce confiance !

Ainsi pria Eugénie toute baignée de larmes. Son regard, élevé vers le Ciel, comme s'il eût voulu lui faire une douce violence, paraissait briller d'une clarté céleste. Le Très-Haut sembla demeurer sourd aux gémissements de la pieuse comtesse.

— Crois-tu, dit Muley avec ironie, que le Ciel, obéissant à tes prières et à tes soupirs, va te faire voir ses splendeurs et opérer un prodige en faveur d'une misérable créature comme toi ? Le temps des miracles est passé.

— Cruel pirate, répliqua Eugénie, sache qu'ils seront éternels comme Dieu lui-même ! Le Seigneur saura étendre sur moi son bras protecteur, et m'arracher de tes mains.

— Lève-toi, reprit le corsaire, et suis-moi !

La douleur d'Eugénie était trop grande. Elle garda le silence. Agité par le désespoir, son vieux père se mordait convulsivement les lèvres, afin de mieux comprimer le feu de l'indignation qu'il ressentait contre le corsaire. Et Ferdinand, qui faisait-il ? Ferdinand qu'il aimait à se représenter comme l'ange tutélaire, qui devait faire cesser la honte des disciples du Christ, et mettre en fuite les brigands commandés par le bey de Tunis.

En ce moment, Muley, dont la patience était à bout, saisit rudement la comtesse par le bras, l'entraîna vers la porte d'entrée, et fit signe à Rustan de le suivre avec le comte.

— Mon cœur doit être là où est mon trésor, s'écria le vieillard, en se servant du langage de l'Écriture ; le Tout-Puissant est avec nous, et aussi yrai qu'il existe, et qu'il récompensera la vertu malheureuse, vous ressentirez bientôt les coups de sa terrible justice.

Eugénie, pas plus que son père, n'avait perdu l'espérance de voir arriver Ferdinand. Jamais Méria n'avait compté autant sur l'appui de la Providence ; jamais sa foi en la toute-puissance de Dieu n'avait eu un tel caractère de fermeté. Bien que la main de Dieu pesât lourdement sur lui et sur son enfant, il marchait d'un pas assuré sur les traces de sa fille.

On était arrivé sur le bord de la mer. Muley saisit la jeune captive, et, de son bras vigoureux, l'entraîna vers le navire. Mais quel est donc ce bruit étrange ? Il

vient du côté de la ville, et s'approche de plus en plus. Muley se retourna vers Syracuse, et crut apercevoir, non loin du phare, à la faveur des étoiles, un chevalier chrétien, dont le coursier était lancé à toute bride.

— C'est Ferdinand ! Ferdinand !... s'écria Eugénie en appelant au secours.

— Quoi ! ce serait là mon frère ? murmura le bandit en entraînant toujours l'infortunée vers les fiots.

Faire monter le père et la fille à bord et les enfermer dans la cabine, fut pour Muley l'affaire de quelques minutes.

— Qu'on lève les ancres ! En route pour Tunis ! cria-t-il d'une voix foudroyante.

Et le navire fendit l'onde avec la rapidité d'une flèche, dans la direction du Levant. Le chevalier pressait tellement sa haquenée, que le feu jaillissait sous les pieds de l'animal ; mais, hélas ! la tour du phare était déserte.

XXI. — LE RETOUR DANS LA PATRIE.

Ferdinand ne se fut pas plus tôt convaincu de l'enlèvement de la jeune comtesse et de son père, qu'il s'élança à toute bride vers la ville, jurant, dans sa douleur, de ne prendre aucun repos, avant d'avoir, avec l'aide de Dieu et du marquis d'Orléans, rendu la liberté aux deux prisonniers. Le marquis, en entendant le récit de ce nouvel attentat, ne mit plus de bornes à son indignation. Tous deux sortirent immédiatement de Syracuse, et se dirigèrent vers le port, dont les eaux étaient hérissées d'une forêt de mâts. Les airs retentissaient des cris d'allégresse de trois mille braves, détachés de l'armée royale, pour aller, sur la superbe flotte, à la poursuite des corsaires. Ils n'attendaient que le signal de leur généralissime pour lever l'ancre. A peine arrivé sur le rivage, Ferdinand descendit de cheval, et s'élança, avec son protecteur, dans le canot qui devait les conduire à bord de leur navire. Les pavillons chrétiens s'agitèrent, et, au commandement du marquis, debout sur le tillac, la flotte rasa les eaux de l'Océan avec la légèreté de l'oiseau de proie qui fend les airs. Les fiots, dont chaque ondulation réfléchissait quelque une des scintillantes étoiles semées dans l'azur du firmament, s'élevaient doucement, puis allaient s'élargissant en cercles immenses autour de la flotte triomphante. Bientôt les côtes de la Sicile disparurent à tous les regards, et la flamme du phare s'éteignit dans le lointain. Tout à coup, une pâle lueur colora le ciel vers l'Orient ; ce n'était pas encore le lever de l'aurore c'était l'astre des nuits dont le disque blafard commençait à paraître.

(A continuer.)

EGYPTE.

(Suite.)

La famille pond de gros œufs d'environ 3 livres chacun, et ne les couve jamais dans les endroits où le soleil peut les faire éclore. Quelques riches Égyptiens nourrissent des autruches, mais sans parvenir à les apprivoiser complètement. — L'ibis, dont les monuments de l'ancienne Égypte font si souvent mention, est le même que l'échassier. Hérodote nous apprend (II, 65) que le meurtre même involontaire de cette oiseau était puni de mort. On en compte cinq ou six espèces. Les plus remarquables sont l'ibis ardea et l'ibis religiosa. Le premier est de la grosseur d'une femelle de corbeau. Il abonde dans la Basse Égypte. Pendant l'inondation, il se place sur les lieux plus élevés qui restent à sec, et suit l'eau à mesure qu'elle se retire, dévorant une foule d'insecte et de petites grenouilles, qu'il trouve dans le limon. L'ibis religiosa est très-célèbre dans la mythologie égyptienne. Il a plus de 2 pieds de hauteur et environ 2 pieds et demi depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue. Son bec est arqué et long d'environ 6 pouces.

On connaît, en Égypte, quatre espèces d'aigle et deux espèces de milan. — Le vautour égyptien (*vultur parvicuturus*) a une face nue et ridée, des yeux grands et noirs, un bec recourbé et des serres très-fortes. Cette oiseau, toujours sale, est d'un aspect repoussant ; mais les habitants de la Basse Égypte évitent de le maltraiter. En effet, il dévore les charognes et se rend ainsi fort utile. Quelquefois il suit les caravanes de la Mecque pour faire sa proie des bêtes de somme qui meurent pendant le voyage. De pieux musulmans laissent des legs destinés à pourvoir à la nourriture des vautours et des milans. Au Caire, ces oiseaux reçoivent tous les jours, matin et soir, une distribution de viandes. — Le pluvier d'Orient (*charadrius kervan*) oiseau de la grosseur de la corneille, se voit dans la Basse Égypte et dans le désert. Il se nourrit de rats et de souris qui pullulent si prodigieusement en Égypte. Il

peut vivre fort longtemps sans boire, d'où l'on a conclu qu'il est originaire du désert. — Le trochilus (*charadrius Egyptius*) est remarquable par sa hardiesse. — Le Nil produit une multitude d'insectes qui, lorsque le crocodile vient respirer sur le sable, pénètrent dans sa gueule toujours ouverte et tournée du côté de la brise, et s'attachent à son palais. L'animal, avec sa langue presque abhorrée à la mâchoire inférieure, comme nous l'avons déjà dit, est hors d'état de s'en débarrasser ; le trochilus entre dans sa gueule et dévore tous les insectes. Ce fait, attesté par Hérodote, a été nié pendant longtemps ; enfin les observations de M. Geoffroy Saint-Hilaire, pendant l'expédition d'Égypte, l'ont mis hors de doute. De plus, le trochilus pousse, à l'approche de l'homme un cri perçant qui avertit le crocodile de se tenir sur ses gardes. — Le corbeau est un oiseau fort utile en Égypte. Il dévore les insectes et les charognes, et l'on prétend même avoir trouvé, dans son estomac, des fragments de scorpion et de scolopendre. — Les chauve-souris sont communes dans toute la contrée. On en distingue huit espèces différentes, dont une seule semble être particulière à l'Égypte. Celle-ci, d'une forme hideuse, a un nez camus, des lèvres pendantes, une tête aplatie et d'énormes oreilles qui lui couvrent entièrement le crâne. Ces animaux habitent les anciens édifices ruinés et les souterrains. On en a trouvé des quantités très-considérables dans les salles de la grande pyramide. Quelques-unes de ces chauve-souris peuvent être apprivoisées et reconnaissent fort bien leur maître ; mais on n'en élève guère à cause de leur malpropreté et de l'odeur fétide qu'ils exhalent. — On trouve, dans la Haute Égypte et sur les bords de la mer Rouge, le canard du Nil (*anas Nilotica*) à l'état sauvage.

Parmi les oiseaux de basse-cour, il faut distinguer l'oie et la poule d'Europe, en diffère surtout par ses habitudes. Elle ne témoigne jamais le désir de couver. Aussi voyons-nous l'incubation artificielle usitée en Égypte à toutes les époques. Quelques anciens voyageurs nous apprennent que les œufs étaient déposés sur de la paille et placés dans une étuve où l'on entretenait une chaleur modérée. Un homme s'occupait, nuit et jour, à les retourner jusqu'au moment de l'éclosion. L'étuve ou four était un carré long coupé par un corridor qui séparait deux rangées de petites cellules partagées elles-mêmes en deux étages. Les œufs étaient placés en bas et le chauffoir en haut. Une ouverture dans le plancher laissait descendre la chaleur entretenue au moyen de braise et fumier mêlé avec de la paille hachée. Le vingtième jour, on commençait à trouver quelques poussins : le jour suivant, on les voyait éclore en très-grand nombre ; enfin on aidait à ceux qui ne pouvaient briser leur coquille. Les poussins les plus faibles étaient conservés dans le corridor réchauffé par les étuves. On emploie encore aujourd'hui les mêmes procédés. — Au mois de mars, il arrive en Égypte une quantité considérable de caillies (*tetrao curtavi*) qui se cachent dans les blés, Les felhas en prennent un nombre prodigieux avec des filets. Ces oiseaux ont un goût exquis.

Les poissons particuliers au Nil sont en assez petit nombre. On remarque principalement le bichir polyptère *polypterus bichir*. Geoffroy Saint-Hilaire rapporte, dans son *Histoire des poissons du Nil*, que le bichir tient du serpent par son port, sa forme allongée et la nature de ses téguments ; des cétaqués en ce qu'il est pourvu d'étents et d'ouvertures dans le crâne, par où s'échappe l'eau portée sur les branchies ; enfin des quadrupèdes par des extrémités analogues aux leurs, car les nageoires ventrales et pectorales sont placées à la suite de prolongations charnues. La queue du bichir est courte, son abdomen de grande dimension. L'animal à seize et même dix-huit nageoires dorsales ; c'est de là que lui vient le nom de *polyptère*. Les écailles de ce poisson offrent une grande analogie avec celles du serpent, et l'espèce de cuirasse naturelle qu'elles forment rappelle la carapace des crustacés. Les vessies aériennes du bichir sont développées et prises de canal pneumatique. Grâce à un aussi grand réservoir d'air, ce poisson vit dans les endroits les plus profonds du fleuve. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la difficulté qu'éprouvent les pêcheurs à le prendre dans leur filets ; sa chair est blanche et savoureuse. — On trouve dans le Nil une espèce de tétronon appelé *physa*, et *fathaka* par les Arabes. Il a, comme tous les animaux de son espèce, la mâchoire armée de quatre dents cartilagineuses, et possède la faculté de se gonfler en respirant à la surface de l'eau. Son ventre est garni de piquants qui se relèvent lorsqu'il se remplit d'air. Ces pointes le protègent contre la voracité des autres poissons. Quant le fathaka est ainsi gonflé, le poids de son dos n'étant plus en rapport avec celui du ventre, il tourne et surnage emporté par le courant jusqu'à

ce qu'il ait été ramené à des proportions naturelles. Le tétronon-physa descend en Égypte avec les grandes eaux. Il suit l'inondation dans les terres ; mais, habitué à séjourner dans les bas-fonds, il ne se retire pas avec l'eau, et devient alors la proie des fellahs, très-friands de sa chair. Les fathakas servent de jouets aux enfants, et, lorsqu'ils sont morts, leur peau tient lieu de ballon. — Le *sitarus clarus* de Hasselquist, nommé *scheilan* dans la Haute Égypte, est encore une poisson assez remarquable. Ses nageoires, épineuses et profondément dentées, font de graves blessures. Le crocodile lui-même redoute le scheilan et fuit en sa présence. On attribue à ce poisson une sorte de grogrement qui lui a fait donner par les anciens le surnom de *porcus*. — Le *bagaditilite* a la tête fort large et tellement déprimée que les deux yeux se trouvent plutôt sur son dos que sur les côtés. Il atteint quelquefois jusqu'à une longueur de 3 pieds et demi. Il est fort abondant et à bon marché ; aussi le peuple s'en nourrit-il presque exclusivement pendant trois mois de l'année. — Le docteur Clot-Bey nous apprend que le saumon du Nil est un magnifique poisson ; on en voit un grand nombre qui pèsent jusqu'à 100 livres, et dont la chair n'est pas moins délicate que celle des petites espèces. Ces poissons remontent jusqu'au Caire.

Après avoir fait connaître les productions naturelles de l'Égypte et sa géographie physique, nous allons tâcher de donner une idée de la topographie de cette contrée. Autrefois, comme aujourd'hui, l'Égypte était partagée en Haute, Moyenne et Basse. Ces divisions se sont conservées parce qu'elles tiennent à la nature même du pays. La Haute Égypte ou Thébaidé est appelée aujourd'hui *Saïd* ; l'Égypte Moyenne, Égypte du milieu ou Heptanomie, est désignée par le nom de *Vostani*, c'est-à-dire, en arabe, qui est ou qui appartient au milieu. Cette partie correspond à la moderne province du Caire et à celle de Fayoum. L'Égypte inférieure ou Basse Égypte l'ancien Delta et les pays situés à l'est et à l'ouest se nomment *Bahari*, c'est-à-dire, en arabe, maritimes et *Rif* mot qui indique un terrain propre à la culture.

Les principales villes de la Haute Égypte étaient : Syène, actuellement Assouan, Ombos (Ombou et Houm-Ombou) Apollinopolis Margne (Edfon), Latapolis (Esneh), Thèbes ou Diapolis Magna, à la position de laquelle répondent aujourd'hui plusieurs villages, entre autres ceux de Luxor, de Karnak, de Med-Amoud et de Medinet-Abou ; Coptos (Kept), Tentyra ou Tentyris (Denderah), Lycopolis (Siout, Syout ou Ossiot) ; enfin, sur la mer Rouge, se trouvait le port de Bénébie.

À la hauteur d'Assuan se trouve l'île d'Éléphantine, aujourd'hui île d'Assouan, *Déziret-Assouan*, où il existe encore quelques ruines remarquables. A peu de distance au-dessus de la cataracte de Syène se trouve l'île de Philae, aujourd'hui *Anaset-Waqoud*, On y voit quelques débris d'un temple d'Isis, bâti sous les Ptolémées.

Ombos est remarquable par les vestiges d'un temple élevé par les mêmes princes à Souk, divinité à tête de crocodile, qu'on adorait particulièrement. Thèbes était bâtie sur les deux rives du fleuve. Malgré les ténèbres qui enveloppent encore les origines de l'histoire d'Égypte on ne peut douter, toutefois, que l'État dont cette ville fut la capitale ait été un des plus anciens du monde. Les monuments attestent qu'à une époque reculée cette ville fut le centre d'une nation puissante et civilisée. Les Grecs donnèrent à différents quartiers, isolés les uns des autres, des noms particuliers. La ville de la rive droite, séjour spécialement consacré au dieu Ammon, devint la grande Diopolis, c'est-à-dire la grande Ville de Jupiter ; tandis que la ville de la rive occidentale fut appelée *Memnonia* ou au singulier, *Memnonium*, nom qui pour les étrangers, répondait à *ville, temple ou demeure de Memnon*, et réveillait l'idée du Memnon d'Homère, fils de Thion et de l'Aurore, prince de l'Éthiopie ; mais, en réalité, Memnonia était un mot égyptien, et signifiait *nécropole ou ville des morts*. (Voy. Peyron, *Xapryri Graeci regii Taurinensis musei Aegyptii*, pars altera, pag. 38, seqq.) On appelait aussi ce quartier *Amenophium*, parce que le roi Amenophis III y avait un temple et une tombe. Les Memnonia renfermaient les tombeaux des rois et de ceux des simples habitants de Thèbes. On avait relégué dans ce quartier les tarichontes qui embaumaient les momies, les corroyeurs et tous les gens s'occupant de métiers insalubres ou considérés comme impurs.

On voit aujourd'hui sur la rive orientale, vers le sud, le village de Luxor, célèbre par ses ruines, monuments de différents siècles. Les plus anciennes sont les débris d'édifices élevés par Amenophis III, celui que les Grecs nommèrent Memnon.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI 24 NOVEMBRE 1884

UNE PAGE D'HISTOIRE

Le *Canadien*, par un de ses correspondants, ramène encore une fois dans la presse la question de la division du diocèse, tout en réclamant de la part de ceux qui sont en état de le contredire, le plus strict silence.

Nous comprenons que notre confrère a intérêt à garder le monopole des renseignements sur cette question, mais nous ne connaissons pas de loi qui nous oblige au silence.

L'affaire de la division du diocèse des Trois-Rivières n'est secrète pour personne, puisque c'est Mgr l'Archevêque de Québec qui l'a porté à la connaissance du public par sa lettre dans les journaux, en avril 1883.

Elle ne peut être pour une autre raison : c'est qu'il y a déjà eu plusieurs décisions de la S. C. de la Propagande sur cette question, et que ces décisions sont des actes publics qui intéressent non seulement la curiosité des fidèles, mais sont de nature à provoquer l'attention des savants qui se livrent à l'étude du droit public de l'Eglise et des pratiques des Congrégations Romaines.

Plusieurs Revues publiées en Europe contiennent nombre de ces décisions; et qui peut dire qu'il ne sera pas instructif, lorsqu'il s'agira d'une autre affaire de division de diocèse, de connaître toutes les phases par lesquelles aura passé celle du diocèse des Trois-Rivières?

Nous devrions même ajouter qu'il est probable qu'avant peu toutes les pièces de ce procès célèbre et les jugements rendus seront publiés en Europe et en Canada.

Il est facile de voir après cela comme il est ridicule pour notre confrère de parler d'imposer silence sur des matières qui sont purement historiques.

Aussi nous sentons-nous à l'aise sur ce sujet, et ne craignons nous pas d'ajouter de nouveaux traits à l'histoire de cette question.

La demande actuellement pendante à Rome de la division du diocèse n'est pas comme on le sait, la première.

Déjà en 1878 une demande était rejetée dans les termes suivants par jugement transmis à l'Evêque des Trois-Rivières par le Cardinal Siméoni, Préfet de la S. C. de la Propagande: "Une telle demande aurait dû être accompagnée du suffrage des Evêques de la Province; mais puisque telle recommandation n'existe pas, les choses devront rester comme elles sont."

Les choses en étaient ainsi lorsqu'une lettre du Cardinal Siméoni, Préfet de la S. C. de la Propagande, datée de mars 1883, fit connaître "que le St Siège avait jugé que le temps opportun de diviser le diocèse des Trois-Rivières était arrivé."

Cette nouvelle communiquée à l'Evêque des Trois-Rivières, puis à la presse par Mgr l'Archevêque de Québec prit tout le monde par surprise et causa naturellement de l'excitation.

Les Evêques consultés, répondirent qu'ils n'avaient jamais recommandé la division du diocèse. Les prêtres du diocèse étaient dans la stupefaction, n'ayant jamais depuis 1878 fait aucune demande dans ce sens.

Ce jugement avait un cachet si mystérieux et si contraire aux règles de l'Eglise qu'il fit naître les plus graves soupçons de fraude.

Il était difficile d'expliquer comment deux jugements si opposés pouvaient avoir été rendus par le même tribunal dans un si court espace de temps.

Nombre de prêtres et de laïques adressèrent alors des suppliques à l'Evêque des Trois-Rivières pour l'engager d'aller à Rome et lui représenter qu'il devait y avoir eu surprise; que le St Siège contrairement aux lois de l'Eglise ne juge pas les causes sans entendre les intéressés; qu'il était inouï qu'un diocèse eut jamais été divisé hors la connaissance de l'Ordinaire et malgré son consentement.

Des hommes de toutes les professions, des notaires, des médecins, des avocats, des Juges des tribunaux les plus élevés du pays signèrent ces suppliques.

Ainsi encouragé, l'Evêque des Trois-Rivières prit le chemin de Rome et obtint facilement du St Père la permission de faire reconsidérer la décision touchant la division du diocèse, rendue sous des apparences si suspectes.

Mais une difficulté inattendue arrêta l'Evêque des Trois-Rivières dans ses procédés.

S'adressant au bureau de la Propagande pour obtenir communication de la demande de division de son diocèse sur laquelle avait été rendu le jugement en question, afin d'être en état d'en contrôler les assertions, il ne put réussir à l'obtenir.

Pendant qu'il était à s'enquérir en vertu de quelle loi sa demande pouvait être refusée, il apprit qu'un Commissaire apostolique, Mgr Smeulders, avait été dépêché au Canada.

Comment cela se faisait-il, et des employés du bureau de la S. C. de la Propagande conspiraient-ils contre lui? mystère.

L'Evêque des Trois-Rivières s'en revint

donc au Canada pour exposer sa cause au Commissaire Apostolique.

Ses premières démarches furent pour obtenir de ce dignitaire communication de la demande de division de son diocèse et une enquête juridique et solennelle sur tous les points de la cause.

Mais chose étonnante, le Commissaire Apostolique se vit obligé d'informer l'Evêque que la demande de division du diocèse était une pièce tellement secrète qu'elle ne pouvait lui être communiquée.

Cette pièce avait cependant servi de base à un jugement solennel et public! Comment cela se faisait-il?

Et l'enquête fut également refusée de la part du Commissaire faute de pouvoir.

Les soupçons d'une immense fraude exercée contre l'Evêque des Trois-Rivières prirent alors le caractère de la certitude. Mais quels étaient les coupables? étaient-ils au pays, ou à Rome? Il devenait évident qu'ils étaient aux deux endroits et avaient pris les plus grandes précautions pour se cacher.

L'Evêque n'espérait plus les atteindre, lorsqu'il fut mis en possession d'une manière bien accidentelle de la supplique adressée au St-Siège demandant sous le sceau du plus grand secret la division du diocèse et signée apparemment de l'abbé Malo, doyen du clergé du diocèse. Cette découverte donna le fil de l'intrigue. En effet l'abbé Malo après avoir pris communication de ce document en nia l'authenticité, et attesta de différentes manières et sous la foi du serment, que la pièce en question était forgée et n'était rien autre chose qu'un faux.

Cette nouvelle comme bien l'on pense, soulagea les consciences et mit dans leur vrai jour les ennemis de l'Evêque des Trois-Rivières.

De ce moment il parut que l'affaire de la division allait suivre le chemin des précédentes tentatives de division.

Mais alors apparurent les prêtres du Séminaire de Nicolet, qui demandaient à se porter intervenants aux fins d'obtenir toujours la division du diocèse au bénéfice de leur maison.

L'Evêque des Trois-Rivières, à la vérité n'en eut pas connaissance parce qu'on lui cacha ce fait, mais d'un autre côté il n'avait pas raison de s'en occuper, car si le jugement de division avait été obtenu par fraude, il avait tout lieu de croire qu'il serait révoqué.

C'est alors que tous ces faits se pressaient et donnaient lieu à toute sorte de commentaires que la S. C. de la Propagande décidait:

"Qu'à raison du changement des circonstances, la division du diocèse n'aurait pas lieu."

Ce jugement, il est vrai ensevelissait les faits de fraudes et de faux dont se plaignait l'Evêque des Trois-Rivières, et arrêtait la poursuite des coupables, mais au moins il rendait la tranquillité aux populations.

Cet état de chose ne devait pas durer car Mgr l'Archevêque de Québec se rendit à Rome et aussitôt Son Eminence le Cardinal Siméoni fit connaître "qu'à la demande de ce prélat, la S. C. de la Propagande avait décidé de reconsidérer la question de la division du diocèse."

Cette nouvelle décision de la Propagande fit alors comprendre que la cause de l'Evêque des Trois-Rivières était véritablement extraordinaire, puisqu'on la transportait ainsi d'un lieu à un autre et d'un tribunal à l'autre, toujours sans enquête et en dehors de tous les modes connus de procédure.

Cependant comme la cause n'était pas jugée, les fidèles, imitant alors la conduite des prêtres du Séminaire de Nicolet dans la conservation de leurs intérêts, s'adressèrent en foule à l'Evêque des Trois-Rivières pour le prier de représenter au St Siège que l'érection d'un nouveau diocèse leur serait trop onéreuse. En même temps ils lui témoignèrent de mille manières leur affection, l'admiration qu'ils avaient pour sa vertu et leur désir de continuer à vivre sous sa houlette.

Néanmoins toutes ces manifestations et tous ces faits si éloquentes qu'ils fussent, n'empêchèrent pas Mgr l'Archevêque de poursuivre à Rome sa nouvelle instance pour obtenir la division du diocèse. Pourquoi le faisait-il, et dans quel intérêt? Ce sera aux événements et à l'histoire de le dire.

Jusqu'à ce moment il n'a rien obtenu, puisque l'affaire doit recommencer devant un nouveau délégué.

Mais ce que nous tenons à constater comme question de fait, c'est que cette affaire est remplie de scandales, de manœuvres, d'intrigues qui dépassent toutes les conceptions.

Le plus mystérieux sans doute, c'est qu'il est impossible de toucher à ces faits sans y mêler les noms de certains personnages ecclésiastiques. Il n'y a pas lieu cependant de s'en scandaliser, parce que c'est ce qui est arrivé fréquemment dans les époques agitées traversées par l'Eglise.

L'Evêque des Trois-Rivières on le sait représente par sa vie d'abnégation dans les missions et par ses doctrines, des idées et des principes qui offensent certaines personnalités de notre société. Rien donc de surprenant qu'il soit en butte au genre de lutte que nous venons de retracer.

La lumière tardera peut-être à se produire, mais elle se fera pour le bien de la religion et du pays.

En attendant, les ennemis de la vérité et les craintifs, ont beau demander à grands cris le silence sur la nature et les détails de cette lutte qui est leur œuvre,

et au sujet de la quelle ils cherchent à préjuger le public depuis plus d'une année en publiant les nouvelles les plus fausses, les plus absurdes et les plus provocantes, le bruit qu'elle fait même au-delà des mers couvre leurs clameurs.

L'évènement le plus important, dans notre district la semaine dernière, a été sans contredit la mort et l'enterrement du lieutenant-colonel Frédéric Houde, député fédéral du comté de Maskinongé. Cette mort, prévue cependant depuis longtemps, n'en a pas moins été une mort prématurée et a causé des regrets universels plus vifs et plus sincères que nous ne l'avions d'abord espéré? Tous les journaux, sans distinction de parti politique ou religieux, ont publié des notices biographiques qui ont été une brillante couronne tressée à la mémoire de Houde par ses admirateurs. La presse est sortie de banalités et a fait des éloges plus qu'ordinaires des éminentes qualités du défunt. Frédéric Houde, n'était pas en effet un homme vulgaire.

Quand on voit les dépouilles mortelles d'un jeune homme de trente sept ans escortée en leur dernière demeure, par des Ministres fédéraux et locaux, par une foule de membres du clergé et de député, par tous les hommes de profession de plusieurs comtés, par la grande majorité des électeurs qu'il représentait avec tant d'honneur en parlement, il est impossible de ne pas admettre que ce jeune homme était de l'étoffe qui sert aux gloires nationales d'un pays. Arrivé en si peu de temps au haut de l'échelle sociale, Houde si la santé ne lui eût fait défaut, fût devenu un grand homme, une des sommités canadiennes françaises dans le conseil de la nation, à Ottawa. La mort, l'impitoyable mort, qui choisit ses victimes parmi les petits comme parmi les grands, a enlevé cet homme de mérite à l'admiration de ses concitoyens. Respectons les secrets de la mort, sans vouloir les expliquer.

Parmi les journaux qui ont publié les plus beaux articles à la mémoire de Frédéric Houde, citons en première ligne l'article du *Monde*, de la *Patrie*, de la *Minerve*, du *Canadien*, de l'*Etendard*, pour établir combien les talents de notre ami étaient universellement appréciés. Il y a cependant une ombre du tableau, dans ce magnifique concert d'éloges à la mémoire du député de Maskinongé. Dans un article subséquent de la *Patrie*, M. A. Lusignan, tout en faisant les plus grands éloges de Houde, lui fait jouer un rôle peu avouable dans un assemblée publique à Worcester. La comparaison du curé d'une vieille paroisse du district des Trois-Rivières qui est habitué à créer toutes les lois lui-même et à faire de l'arbitraire jusque sur la question de semelles est du plus mauvais goût et offense stupidement la vérité. C'est une insulte gratuite lancée à la figure du district. La triste *Patrie* aurait mieux fait de ne pas ouvrir ses colonnes à ce passage regrettable de l'écrit de Lusignan.

Houde a toujours été un bon conservateur quoique d'une nature indépendante, un excellent catholique et un admirateur sincère de notre bon clergé et des idées de notre vénérable évêque. On semble ignorer ces détails aux bureaux de la *Patrie*. On peut affirmer, sans craindre la contradiction, que notre ami est mort avec ses idées auxquelles il n'a jamais renoncé, ayant préféré briser sa plume plutôt que de se plier à jouer un rôle qui lui répugnait et que lui interdisait les dictées de sa conscience. Paix à ces cendres.

Courrier.

Les électeurs de Maskinongé ont décidé d'élever, le printemps prochain, un monument à la mémoire du regretté lieutenant-colonel Frédéric Houde. Un comité a été formé pour recueillir les souscriptions. C'est une excellente idée et nous y applaudissons de tout cœur. Ceux qui se dévouent à la chose publique avec un zèle, un dévouement, une droiture aussi remarquable que M. F. Houde, s'ils ne recueillent pas le fruit de leurs labeurs durant leur vie, ont certainement droit au moins après leur mort, à la reconnaissance de leurs concitoyens. Le culte de la mémoire de ceux qui ont rendu service au pays, mérite d'être conservé et augmenté. Encourageons ce culte de plus en plus. Ce sera un bon exemple donné à la jeunesse qui grandit et s'étudie à imiter les exemples des hommes qui se dévouent courageusement à la chose publique.

Le dernier vapeur transatlantique de la ligne Allan a laissé Québec samedi dernier.

Pendant la saison d'hiver, ces bateaux arrêteront à Halifax.

En conséquence la malle européenne sera expédiée de cette ville le jeudi, au lieu de vendredi.

L'Union Musicale a chômé hier la fête de Ste Cécile par une splendide messe en musique à la cathédrale. La fanfare et le choeur de l'Union se sont surpassés dans l'exécution de la partie musicale.

Sa Grandeur Mgr des Trois Rivières présidait au trône accompagné de son chapitre. La messe a été chantée par M. le Chanoine Richard avec diacre et sous diacre et la quête a été faite par Madame Honan accompagné de l'hon. Malhiot et madame H. Lajoie accompagné de M.

l'Echevin N. Lajoie. Le sermon donné par le Rvd. M. LeBrun professeur du Séminaire a été un véritable morceau d'éloquence sacré. Nous espérons pouvoir le publier *in extenso* dans un prochain numéro.

Il y aura demain soir grande soirée dramatique et musicale à l'Hotel de ville par les membres de l'Union avec le concours de plusieurs artistes de renom.

On aura le plaisir d'y entendre entr'autres, Madame Ephrem Panneton, de cette ville, l'une des pianistes les plus distinguées du pays, et Mademoiselle O'Keef de New-York qui est nous assure-t-on, une cantatrice de premier ordre.

Tous les étudiants récalcitrants de l'Université-Laval, à Montréal, sont retournés à leurs cours, et la difficulté est réglée.

L'Université-Laval permet à ces derniers d'assister, sans tige, aux cours de la faculté de droit.

Le conseil-de-ville d'Ottawa a adopté à sa dernière séance une motion qui comporte en elles même l'imposition de la taxe sur les églises, communautés religieuses, hôpitaux et autres édifices publics qui jusqu'ici en ont été exempts.

Les eaux du Nil baissent considérablement, tellement que les gros bateaux plats ne peuvent plus passer les cataractes.

L'expédition sera en conséquence retardée jusqu'à ce que le fleuve monte.

Un jugement important vient d'être rendu par la Cour d'Appel, à Montréal. Voici comment les journaux montréalais exposent le cas. Il s'agissait d'un procès pour dime.

Il y a quelque temps la Cour de Circuit, à St. Jean, rendait jugement dans une cause du Révd J. Chas. G. Gaudin contre John Ethier. Le demandeur, curé de St. Valentin, réclamait du défendeur 10 piastres et 52 centimes de dime sur une certaine quantité de grain battu et vanné par le dit Ethier commerçant le Saint-Cyprien après qu'il eut acheté d'un nommé Edouard Chouinard, paroissien du dit curé demandeur. La question à décider était celle-ci: La dime n'est-elle due que par le propriétaire ou fermier qui a récolté lui-même, ou est-elle due aussi par celui qui a battu et vanné le grain, sans le récolter?

L'Hon. juge Chagnon, décida, en Cour de Circuit, que la dime n'est due que par le premier qui a semé et récolté.

Les Hons. juges de la Cour d'Appel ont maintenu ce jugement, déclarant eux aussi, que seul le propriétaire ou fermier qui a semé et récolté le grain est obligé d'en payer la dime.

La police vient de mettre la main sur deux individus que l'on soupçonne être les auteurs du vol commis dernièrement au presbytère de Béancourt et sur la personne de M. Basile Michaud, à bord d'un train de l'Intercolonial. Les autorités de Québec ayant été informées par lettre que deux filons rôdaient à Sainte-Anne de Péradé, le détective Fleury se rendit aussitôt sur les lieux et réussit à arrêter deux individus qui prétendent se nommer Odilon Désaulniers et Joseph Grenier: ils sont âgés le premier de 23 ans, et le second, de 34 ans. Les deux accusés ont été amenés à Québec et mis sous verrous en attendant l'enquête. Ils disent être natifs de Louiseville et arriver récemment des Etats-Unis.

Ils étaient porteurs des articles suivant: une fort belle montre d'or avec chaîne, une montre d'argent avec chaîne deux revolvers avec cartouches, un trousseau de clés, un canif, un chapelet et une petite valise contenant des cordes et courroies en cuir destinées sans doute à garrotter leurs victimes, ainsi que quelques autres menus objets.

Banquet a Phon Dr Ross.

Voici la liste des santés qui seront proposées à ce banquet:

1. La reine.
God Save the Queen.
2. Le prince et la princesse de Galles.
God bless the Prince of Wales.
3. Le Gouverneur-Général.
British Grenadier's March.
4. Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.
L'Humne National, Lavallée.
5. Notre hôte, l'hon. J. J. Ross premier ministre de la province de Québec.
O Canada, mon pays, mes amours.
6. Les ministres et le Parlement de la Puissance du Canada.
Rule Britannii.
7. Les ministres de la province de Québec.
Les brigadiers.
8. Le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la province de Québec.
A la Claire Fontaine.
9. Les Dames.
Vive la Canadienne.
10. La Presse.
For they are jolly good fellows.

LAVAL - VICTORIA.

On lit dans le *Nouvelliste*:

En conséquence de la décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du onze août dernier, approuvée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII le quatorze du même mois, maintenant les privilèges de l'Ecole de Médecine Victoria de Montréal, Sa Grandeur Mgr de Montréal, par une lettre circulaire à son clergé, a révoqué le dispositif de son mandement du 23 juillet 1883 par lequel il défendait aux jeunes gens, sous peine de refus des Sacrements, de fréquenter la susdite Ecole de Médecine.

En vertu de la même décision, S. G. Mgr Antoine Racine, Evêque de Sherbrooke, a aussi abrogé et annulé, le 5 novembre courant, les mêmes peines contre l'Ecole Victoria.

Ces défenses n'existent plus maintenant que dans deux diocèses.

DRAME SANGLANT.

MORT DE L'EVADÉ FAUTEUX.

LE DÉTECTIVE LAPOINTE BLESSÉ.

Détails complets.

Un drame horrible qui a eu lieu, mercredi matin, à Montréal, a créé une grande sensation dans cette ville.

Voici comment l'*Etendard* raconte cet événement.

"La police de Montréal a été avertie, ce matin, vers neuf heures, que le nommé Fauteux, l'évadé de St Vincent de Paul, était à Montréal et se trouvait dans une maison portant les numéros 663 et 665, de la rue Mignonne, entre les rues St Laurent et St-Charles-Borromée.

Les détectives Lapointe et Neagle furent chargés d'aller faire l'arrestation du bandit. Arrivés à la maison tenue par une femme du nom d'Alphonsine Leclair qui ne jouit pas d'une honnête renommée, ils entrèrent et exhibèrent le mandat d'amener contre Fauteux. Lapointe dit à la maîtresse de la maison que Fauteux était dans sa maison et qu'il était chargé au nom de la loi de faire des perquisitions pour le trouver. Mad Leclair alla aussitôt en avertir Fauteux qui se trouvait au deuxième étage.

En attendant dire que les détectives étaient dans la maison et qu'ils étaient armés, Fauteux entra dans une grande colère, descendit l'escalier à mortif déshabillé, armé d'un poignard et d'un pistolet. En apercevant le détective Lapointe, il dirigea la gueule de son pistolet sur lui en lui criant: "Il a assez long temps que tu me cherches, toi, tu vas mourir." En disant ces mots il pressa la détente et la balle vint frapper la mâchoire supérieure de Lapointe. Celui-ci tomba, mais voyant que Fauteux tirait de nouveau à bout portant, sans le toucher cette fois, il eut la force de se lever et de saisir la main de Fauteux qui tenait encore le pistolet tout fumant. Alors ce fut une lutte à mort entre Lapointe et Fauteux.

Fauteux s'efforçait de diriger son pistolet sur la poitrine du détective et de frapper au cœur.

Et tous les efforts de Lapointe déjà affaibli par la douleur horrible qu'il éprouvait, se concentraient à détourner le poignard de Fauteux. Voyant qu'il n'y parviendrait peut-être pas, il cria à Neagle: "Dépêche toi ou je suis mort" Neagle arriva aussitôt, et sans perdre une demi seconde tira à bout portant sur Fauteux.

La balle alla se loger dans le cerveau et causa la mort instantanée du misérable, qui tomba baigné dans son sang. Le détective Lapointe a été transporté aussitôt à l'hôpital anglais.

Il a la mâchoire supérieure fracassée, et les médecins qui ont sondé la blessure n'ont pas encore pu extraire la balle qui est logée dans la tête.

Ce qu'on redoute, c'est une congestion cérébrale qui pourrait lui être fatale.

Le détective Neagle a été se constituer prisonnier.

Fauteux est un bandit âgé de 26 ans, blond et mesurant près de six pieds. Il a déjà été interné dans la prison de Québec d'où il s'est évadé, et l'an dernier, il a été condamné à 3 ans de pénitencier. Il est encore parvenu à s'échapper du pénitencier de St Vincent de Paul.

Depuis ce temps, il n'a vécu que de brigandage. C'est surtout sur les presbytères qu'il exploitait ce misérable genre d'industrie.

Il a eu le juste châtiement de ses crimes. Son corps a été laissé gisant dans son sang dans la maison où l'horrible scène s'est passée, en attendant l'arrivée du coroner.

Une foule innombrable, poussée par la curiosité d'un fait aussi affreux, encombraient les abords de la maison. On a fait l'arrestation de deux femmes nommées Lizzie Murray et Mary Chartrand pour servir de témoins dans l'enquête qui aura lieu. Nous regrettons vivement que le détective Lapointe ait été blessé et nous le félicitons de sa conduite courageuse. Espérons que sa blessure ne sera pas mortelle.

Quant au détective Neagle il n'y a pas de doute que sa conduite est exempte de tout blâme et qu'il sortira de son enquête avec les éloges de ses supérieurs pour le sang froid dont il a fait preuve dans cette circonstance. Sans son intervention immédiate, Lapointe ne serait pas en vie à l'heure qu'il est. On a trouvé sur la personne de Fauteux un pistolet, plusieurs cartouches et un poignard.

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

BUREAU OUVERT De 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M. NO 41 RUE ROYALE TROIS-RIVIERES, L. T. DESAULNIERS, Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés. Trois-Rivières, 10 août 1882.—la.

FAMILY KNITTING MACHINES

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE.



A few of the many articles that can be made on our Family Machine are Undershirts, Drawers, Mitts, Hosiery, Gloves, Caps, Cuffs, Ties—all these can be made any size.

OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

HOSIERY IN THE WORLD. With more stitches in the top than in the ankle, giving the stockings the appearance of being made of Thread.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—150x155. Highest Honors ever Awarded to any Maker in the World.

CHALOUPIES A LOUER

TENUES PAR TREFLE DELAURIERS RUE DU FLEUVE près de la Fonderie de MM. Bellefeuille & Cie

M. Deslauriers tient à la disposition du public, à toute heure, des chaloupes et des esquifs de toute dimension.

Des esquifs neufs, sortant des meilleurs ateliers, très rapides et très sûrs, et propres aux courses vient d'être achetés par M. Deslauriers et sont disponibles.

M. Deslauriers organisera de grandes courses à la mer pour le mois de juin prochain. Avis aux amateurs.

PROPRIETE A VENDRE

Une belle propriété avec deux maison, jardin, plantation d'arbres fruitiers, 300 pieds de vignes etc. etc., située rue St-Philippe nos. 110 et 114; aussi quatre lots à bâtir de 50 pds sur 120 pds sur la même rue.

JEAN DEROUH, 19 Rue Badaux, Trois-Rivières

LAJOIE & FRERE

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Les invités spectent les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.



ATELIER DE MARBRE

DES TROIS-RIVIERES

TENU PAR

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre.

Trésors de Musique. INSTRUMENTALE ET VOCALE

Deux volumes richement reliés, de 600 pages chacun et contenant de la musique des grands maîtres tant vocale qu'instrumentale sont mis en vente.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. HENNIS, Secrétaire.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, Arrivées, Clôture. Lists train schedules for various routes like PAR CHEMIN DU NORD, PAR GRAND-TRONC, etc.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

hemine de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883 Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresse. Lists train routes and times between Montreal, Quebec, and other stations.

Tous les trains de pa sagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de char-dortoirs. Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, MONTREAL. A L'HOTEL WINDSON. VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, DE TOLE FERBLANTIERS, etc POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de erblanteries, gazelles ventilateurs, obinets, tubes en plomb pour laivoirs etc

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuir, jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jendi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'Ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. HENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à n'importe quel endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable F. G. WOTHERSPOON, Gérant.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêt qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessus mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUEBEC. T. C. COFFIN, Gerant. BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E. WENN, Gerant. BANQUE D'HOCHELAGA. P. E. PANNETON, Gerant.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

AVIS. ROY LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE. Secrétaire des Commissaires Civils

Secrétaire du Bureau des Examineurs Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

Oh on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No. 1—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds; et d'environ 300 pieds de profondeur.

IMPRIMERIE

JOURNAL

40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire.

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer. Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & Fils, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do \$1.00

Un an, EDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a

Les annonces sont tolisées sur Type BRUYER, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10

Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05 Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.